

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE ET À LA VOIX

Je soussigné :

Représentant légal 1 (Nom et Prénom) :

Représentant légal 2 (Nom et Prénom) :

Responsables légaux de l'enfant (Nom et prénom de l'enfant) :

Autorisation de photographier / filmer / enregistrer (sonore)

Cette première autorisation ne concerne pas la diffusion, seulement la captation.

Exemples : L'enfant est pris en photo et il utilise ensuite cette photo pour réaliser une activité créative qu'il ramènera chez lui. Les enfants peuvent également réaliser des reportages, s'interviewer entre eux, filmer des séquences pour créer un journal interne à La Farandole dans le cadre d'une activité journalisme.

Autorise ou N'autorise pas

l'association Familles Rurales de Rocheservière, dans le cadre de ses activités à photographier / filmer / enregistrer mon enfant.

Autorisation de diffusion de ces photographies / vidéos / enregistrements

au sein de la structure (pas de diffusion externe)

Exemples : diaporama photo sur la télévision du hall les journées de mercredis et vacances, panneaux photos à l'assemblée générale et portes ouvertes.

sur un espace de partage privé et sécurisé avec un accès exclusif aux familles concernées.

Exemples : Padlet pour les photos des camps. Création d'un journal TV par les enfants dans le cadre d'une activité journalisme, partage de la vidéo aux familles des enfants ayant participé au projet.

sur la page Facebook et le site internet de l'association pour la promotion des activités

N'autorise pas de diffusion

Date et signature :